



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 59650

Texte de la question

M. Patrice Calmégane interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement de la vidéosurveillance. À l'image de ce qui se pratique en Grande-Bretagne avec des résultats encourageants, c'est un moyen de confondre les auteurs de violences ou de dégradations. Ainsi, le Gouvernement a lancé récemment un programme national d'installation de vidéosurveillance en ville. En effet, pour aider les collectivités territoriales, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet le financement des études et des investissements à réaliser par les collectivités. Par conséquent, il demande le bilan de l'utilisation de ce fonds, sur l'ensemble du territoire, et plus précisément en Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59650

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)